

Politique en matière de conflits d'intérêts Xerius AAM

Notre mission consiste à conseiller et accompagner nos clients dans la constitution de leur pension complémentaire et dans la protection de leur revenu en cas d'incapacité de travail.

Afin de pouvoir accomplir cette mission avec succès, il importe que la relation d'affaires avec nos clients soit toujours basée sur la loyauté, l'équité et le professionnalisme, de sorte que les intérêts de nos clients soient toujours respectés.

Comme tout autre assureur, il est possible que nous soyons, dans cette optique, confrontés à des conflits d'intérêts. Afin de mettre tout ce qui est raisonnablement possible en œuvre pour identifier et prévenir de tels conflits d'intérêts ou, si un conflit d'intérêts se produit malgré tout, pour gérer celui-ci de manière à protéger les intérêts du client, nous avons élaboré une politique en matière de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de cette politique :

- les éventuels conflits d'intérêts sont identifiés sur la base d'une liste non limitative de situations susceptibles de conduire à un conflit d'intérêts potentiel ;
- les conflits d'intérêts qui ne peuvent pas être évités sont gérés par le biais de mesures organisationnelles ;
- nos clients sont informés de manière transparente de l'existence d'un éventuel conflit d'intérêts et des mesures de gestion qui ont été prises en la matière ;
- les conflits d'intérêts concrets qui se sont produits et qui comportent un risque réel de porter atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients, sont repris dans un registre ; et
- la politique en matière de conflits d'intérêts est contrôlée et évaluée sur une base régulière.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à notre département Assurances via l'adresse e-mail assurances@xerius.be.